



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Secrétariat général

Service de la modernisation de
l'Etat

Saint Denis, le 17 mai 2016

ARRETE N° 786

portant délégation de signature à **M. Gilles DESHAYES**,
administrateur général des Finances publiques, directeur
régional des Finances publiques de La Réunion à l'effet de
signer les actes relevant de la gestion des patrimoines privés.

**LE PREFET DE LA REUNION,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

VU le code du domaine de l'Etat, notamment ses articles R. 158 et R. 163 ;

VU l'acte dit loi du 20 novembre confiant à l'administration de l'enregistrement la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944 ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

VU l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 2 décembre 2007 ;

VU le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de **M. Dominique SORAIN**, préfet de La Région Réunion, préfet de La Réunion.

VU le décret du 14 avril 2016 portant nomination de **M. Gilles DESHAYES**, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

VU la décision du directeur général des finances publiques en date du 18 avril 2016 fixant au 17 mai 2016 la date d'installation de **M. Gilles DESHAYES** dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1 : délégation de signature est donnée à **M. Gilles DESHAYES**, directeur régional des Finances publiques de La Réunion, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de La Réunion.

ARTICLE 2 : **M. Gilles DESHAYES**, directeur régional des Finances publiques de La Réunion peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation. Cette délégation de signature sera prise, au nom du préfet de La Réunion, par arrêté de délégation qui devra être transmis au préfet de La Réunion aux fins de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat à La Réunion.

ARTICLE 3 : le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 675 du 26 avril 2016 .

ARTICLE 4 : le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional des Finances publiques de La Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat à La Réunion.

Le préfet,



Dominique SORAIN